

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	22

Numéro Délibération	39/2025
Mise en ligne le	14/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 4 avril 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2025

Objet de la délibération

Marchés publics- Travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'espace Jeunes « Michèle Garcia » - Avenants n°1 aux lots n°01 et 02 – Adoption

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON - M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES - M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET - Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Naïl AOURRAË – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY - M. Anthony PEROTTI - M. Lionel ESPEROU - M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Max RASCALOU pouvoir à M. Jérémy GARCIA / M. Jean IBANEZ pouvoir à M. Xavier COMBETTES / Mme Pascale LOCK pouvoir à Mme Catherine ITIER / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Sylvie COSTA pouvoir à Mme Céline CLOTET / M. Raymond HAREL pouvoir à M. François BATOCHE

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Madame Catherine ITIER présente l'affaire ;

Il convient de modifier la consistance des travaux prévus au marché relatif à la désimperméabilisation et à la végétalisation de la cour de l'espace Jeunes « Michèle Garcia », pour les lots n°01 et 02.

S'agissant du lot n°01 « Terrassement – VRD », conclu avec le groupement BRAULT MTP/BRAULT TP (34740) le 3 février 2025, les modifications devenues techniquement nécessaires concernent :

- la mise à niveau de la surface de la dalle béton pour l'aligner au niveau fini des enrobés,
- l'ajout de 66 ml de bordure béton P1 pour délimiter la jonction entre l'enrobé et les dalles alvéolaires, encadrer les dalles alvéolaires dans la continuité de la longrine béton du portail et le long de la clôture cour/parking, et arrêter l'enrobé au pied du gradin bois,
- la mise en œuvre, en moins-value, d'un enrobé noir traditionnel sur la voie centrale du parking, plus adapté à la circulation que le revêtement initialement prévu.

Il s'en suit un projet d'avenant n°1 en plus-value de 2.601,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à :

Montant initial	109.821,40 € HT
Avenant n°1	+ 2.601,00 € HT

Nouveau montant lot n°01 112.422,40 € HT (+2,4 %)

S'agissant du lot n°02 « Espaces verts – revêtement bois – mobilier », conclu avec la société ID VERDE (30320) le 31 janvier 2025, les modifications devenues techniquement nécessaires concernent :

- la fourniture et la mise en place de voliges en pin traité autoclave IV en bas des clôtures, afin de maintenir les copeaux normés et de faciliter l'entretien des espaces ainsi désimperméabilisés,
- la découpe et la reprise des plots béton de la structure de jeux existante (bateau pirate) avec ajout de 20 cm de copeaux normés, non initialement prévus, pour garantir une meilleure sécurité,
- la suppression du poste E7 « volet en bois ».

Il s'en suit un projet d'avenant n°1 en plus-value de 3.418,50 € HT, portant le nouveau montant du marché à :

Montant initial	80.417,20 € HT
Avenant n°1	+ 3.418,50 € HT

Nouveau montant lot n°02 83.835,70 € HT (+4,25 %)

Je vous propose :

- d'adopter ces avenants n°1 aux lot n°01 et 02, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune, chapitre 21.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURENT

